



Offre au prix du mandat non transmise au vendeur

Par **kate_bkk**, le **25/06/2010** à **08:13**

Bonjour,

j'ai visité hier matin un appartement mis en vente la veille au soir à 235k€. J'étais la première et seule visite du matin, les visites continuaient l'après-midi.

Suite à ma visite, j'ai fait une offre par mail à 230k€. L'agence m'a rappelé directement après pour me dire que le prix était non négociable. Ayant eu le coup de coeur pour l'appartement, j'ai renvoyé un mail pour faire une offre au prix de vente soit 235k€ et ai rappelé l'agence dans la foulée pour les prévenir. Ils m'ont alors annoncé que de toutes façons si une autre offre au prix venait à être faite avec un paiement comptant, elle remporterait la vente. Et cela, comme de par hasard, n'a pas manqué: l'agence m'a rappelé en fin d'après-midi pour me dire que l'appartement avait été vendu à qqun d'autre payant comptant.

Est-ce légal? Est-il normal que mon offre n'ait pas du tout été transmise au vendeur?

Merci d'avance de vos réponses.

Catherine

Par **dobaimmo**, le **26/06/2010** à **07:37**

Bonjour

l'agent immobilier, pour une fois, a fait son boulot dans le bon sens pour le vendeur : entre un paiement comptant sans condition suspensive de prêt, et une condition suspensive de prêt, il n'y a pas photos, si le vendeur est pressé.

le fait que vous ayez fait la première offre ne vous assure pas de passer en premier

cordialement